

Luttes sociales de l'ASI

# Entre responsabilités professionnelles et syndicales

De tout temps, le double mandat professionnel et syndical de l'Association a fait débat. La survenue ces derniers temps de deux situations de conflit du travail, à Neuchâtel (Hôpital de la Providence) et à l'Hôpital de Männedorf (ZH) donne l'occasion de réfléchir à cette question.

**Texte:** Pierre Théraulaz

Depuis l'été passé, un projet de reprise de l'Hôpital La Providence à Neuchâtel par le groupe de cliniques privées Genolier a suscité d'abord des craintes puis des oppositions au sein du personnel de l'institution. Le cœur du problème a surtout été la décision de l'ancienne direction de dénoncer la CCT cantonale dont l'institution était signataire et qui, à l'époque, était une condition requise par le Conseil d'Etat neuchâtelois pour figurer sur la liste LAMal cantonale. Le conflit a été jusqu'à la grève d'une partie du personnel. Dans le cas de l'Hôpital Männedorf AG, suite à une dégradation interne des conditions de travail, la section ZH/GL/SH a alerté l'opinion publique, relevant les atteintes à la qualité des soins que cette situation engendrait. Elle a été en ligne directe avec le personnel, a réussi à s'établir en tant qu'interlocuteur privilégié des médias et son action a porté ses fruits.

## Les enseignements

Sans vous, nous ne pouvons pas grand-chose! Tel est le principal enseignement que nous pouvons tirer de ces situations. A Neuchâtel, le personnel s'est adressé à une autre organisation syndicale pour le soutenir dans ce conflit. La section a cherché le contact avec le président de la commission du personnel et avec quelques membres pour être informé. Mais il n'y a pas eu de réponse et, de ce fait, le comité ne s'est pas senti mandaté. Au moment où le mouvement s'est radi-

calisé, les responsables de l'ASI NE/JU étaient donc dans l'incapacité d'analyser correctement la situation. N'étant pas partenaire des décisions, ils ne pouvaient guère appeler à la grève, ne pouvant garantir que les conditions éthiques nécessaires à une telle lutte étaient assurées. En effet, comme organisation professionnelle, il est de la responsabilité de l'Association de mettre en place avec le personnel des conditions cadres, tels que le contrôle que les décisions ont été prises de manière démocratique et que des mesures garantissent la sécurité des patients. Un moment délicat dans cette affaire a été lorsque le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé d'exempter La Providence de l'obligation d'appliquer la CCT Santé 21 en échange de l'inscription de l'institution sur la liste des lits LAMal. Cette décision politique est clairement une attaque frontale à cette CCT, puisqu'elle entraîne une concurrence déloyale pour l'Hôpital neuchâtelois et risque donc de pousser celui-ci à exiger une renégociation. Le comité neuchâtelois a alors décidé d'écrire une lettre ouverte au Conseil d'Etat. Il y déclare sa conviction qu'une CCT est un élément essentiel pour assurer l'avenir de la profession infirmière et du système de santé et maintient son exigence de l'application de celle-ci à tous les partenaires du système de santé neuchâtelois.

## Déficit de communication

Si une critique doit être faite à l'encontre de la section neuchâteloise dans sa gestion de la crise, c'est probablement à l'égard d'un déficit de communication.

On peut comprendre le sentiment de certains qui ont eu l'impression d'une association professionnelle absente<sup>1</sup>. Les organes de l'Association en ont analysé les causes et travaillent à rattraper ce problème. Mais rappelons ici que la section

*«Sans vous, nous ne pouvons pas grand'chose!»*

a fait face elle-même à un déficit majeur d'information sur l'évolution du conflit et que ce manque de communication est aussi à regarder dans le sens membres – section.

## Situation inverse

Dans le cadre de l'affaire de Männedorf, nous nous trouvons dans la situation totalement inverse. Des membres travaillant dans l'institution ont rapidement et régulièrement dialogué avec leur comité, ce qui a permis à la section d'assumer son rôle de leader de manière constante. S'appuyant de manière professionnelle sur des concepts infirmiers, il a été possible de thématiser la crise comme n'étant pas une question de défense d'acquis mais bien de lutte contre des pratiques de gestion de l'institution. Même si les revendications avaient une claire composante syndicale, l'apport de cette vision infirmière a permis de rendre crédible cette affaire auprès du grand public et donc de mettre suffisamment de pression pour pousser le système au changement. ■

<sup>1</sup> Lire également sur ce sujet la lettre d'Arlette Devaud-Praz dans le Forum, page 2.